

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TARIF PREFERENTIEL POUR LES HABITANTS DE FOUNEX

Demande	eur
Nom :	Prénom :
Adresse :	NPA/Localité : 1297 Founex
Tél. Mobi	le :
Je souhait	e obtenir un tarif préférentiel pour la ou les bornes suivantes :
	Borne du parking de la maison de Commune – Système evpass
	Adresse e-mail du compte evpass :
	Borne du parking du Ch. des Chapelles – Système Swisscharge
	Adresse e-mail du compte Swisscharge :
Un compt	e sur l'un des 2 systèmes de charge doit être ouvert au préalable par le demandeur.
	système evpass, la carte RFID « Commune de Founex » ne peut être obtenue qu'après re d'un compte sur <u>www.evpass.ch</u> .
	référentiel de Swisscharge nécessite quant à lui d'installer l'application dédiée. Il n'est pas re d'obtenir une carte
Conditio	ns générales
Le tarif pré principale.	éférentiel via evpass ou Swisscharge est réservé aux habitant⋅e⋅s de Founex inscrits en résidence
CHF 20.00 Commune la carte pe	vpass est nominale et ne peut être cédée à des tiers. Elle s'obtient contre le dépôt d'une caution de la auprès de l'administration communale. Cet émolument peut être remboursé en cas de départ de la ou d'arrêt d'utilisation du service, si la carte est rendue intacte. En cas de perte, de vol ou de casse, eut être remplacée contre un nouveau dépôt de CHF 20.00, sauf en cas de défaut fonctionnel, auquel et remplacée gratuitement.
•	sitions tarifaires et règlementaires relatives à l'utilisation des bornes de recharge communales pour électriques peuvent être consultées au verso du présent formulaire.
	e non-respect de l'une ou l'autre des conditions d'utilisation, la Municipalité se réserve le droit de le tarif préférentiel de l'utilisateur·trice et d'exiger la restitution de la carte fournie.
Signatur	e
Je confirm	e l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les conditions susmentionnées.
Lieu et dat	e : Signature du requérant :
Numéro R	FID EVPASS attribué :

Version du 30.10.2024 1 / 2



Informations tarifaires & conditions d'utilisation des bornes communales

Tarifs

Tarif unique d'utilisation : CHF 1.00 / connexion (coût forfaitaire)

Tarif de recharge :..... CHF 0.38 / kWh

Emolument d'obtention de la carte EVPASS :.......... CHF 20.00 (dépôt)

Conditions d'utilisation des bornes communales

Les bornes communales de recharge des véhicules électriques peuvent être utilisées en tout temps dans la limite des places disponibles.

Pénalité pour voiture-ventouse

L'utilisateur-trice doit toutefois libérer la place occupée après utilisation. A cet effet, il/elle dispose d'une heure révolue à compter du moment où son véhicule a atteint sa pleine charge. Passé ce délai, chaque heure excédentaire, même partiellement entamée, est facturée à hauteur de **CHF 3.00**.

Répit nocturne

Dans le cadre des pénalités, un répit nocturne a lieu pour chaque jour de la semaine entre 20h00 et 8h00 le lendemain.

Version du 30.10.2024 2 / 2